

# SAINT-VAIZE INFO

## Bulletin municipal



Décembre 2021



Travaux vers La Planche



Cérémonie du 11 novembre 2021  
Réglementation du démarchage à domicile  
Lotissement "Le clos des Chênes"  
Lotissement "Les Genêts"  
Renforcement du réseau d'eau

Travaux d'assainissement  
Collecte déchets amiantés  
Informations diverses  
Histoire locale  
Dates des élections 2022

# l'édito du maire



**S**ujet sensible s'il en est, l'augmentation des tarifs de la redevance des ordures ménagères n'échappe pas à la fièvre actuelle.

Le Conseil d'Exploitation de la Régie des Déchets et le Conseil Communautaire ont décidé de la création d'un tarif différencié pour les foyers d'une personne, qui resteront à 129 €. Les foyers de deux personnes et plus passent de 129 à 140 €. Pour encourager le tri, le forfait du nombre de levées passe dorénavant de 18 à 12 levées dans l'année, accompagné d'une légère baisse, passant de 62 € à 50,4 € pour un bac de 120 litres.

Plusieurs facteurs ont contraint les élus à procéder à cette augmentation sans gaité de cœur.

- Le budget d'une régie se doit d'être en équilibre en dépenses et en recettes. Petit rappel, à la différence d'une entreprise privée, une régie n'ayant pas de dividendes à distribuer à ses actionnaires, les tarifications aux usagers sont forcément moins élevées.

- En hausse constante, le montant de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) applicable à l'enfouissement des déchets ultimes, de 14 € la tonne en 2016, est passée à 30 € la tonne en 2021. Une hausse continue est prévue jusqu'à 65 € la tonne en 2025. A noter que cette taxe entre dans le budget de l'État sans fléchage particulier pour la recherche et le développement de solutions alternatives à l'enfouissement. Bref c'est ni plus ni moins qu'un impôt !

- Enfin, la rénovation et la création de nouvelles déchetteries, l'entretien du matériel et des bennes supposent des ressources complémentaires.

L'augmentation des salaires et des pensions de retraites devient urgent avant que des foyers se ne trouvent dans l'impossibilité de répondre financièrement à leurs obligations légales.

## **Une bonne nouvelle...**

Le journal Sud-Ouest, dans son numéro du 3 décembre dernier, publiait une page

complète sur l'entreprise de sellerie saintaise PATENOTTE qui installe sa production à Saint-Vaize.

Dans cet article on apprend que l'entreprise SELLERIE GÉNÉRALE PATENOTTE qui travaille à 80% pour les chantiers navals avec des clients prestigieux comme Fontaine Pajot, Lagoon, Outremer ou encore Garcia Yacht.

J'ai appelé Monsieur Éric Patenotte pour établir un premier contact et avoir plus de précision sur l'implantation. Il m'a confirmé être opérationnel mi-février dans le grand bâtiments et "l'usine-relais" occupés autrefois par l'entreprise HUGONET sur les parcelles AC 38 et AC 161. Un effectif de 6 à 8 personnes est prévu sur le site de Saint-Vaize pour l'instant.

Même si la commune n'attend aucune retombée économique directe, c'est une excellente nouvelle pour l'industrie locale. C'est l'occasion de voir des locaux, inutilisés depuis des années, renouer enfin avec une activité industrielle. C'est aussi une friche industrielle en moins et des terrains préservés !

## **Une année riche en travaux**

L'année 2021 a été marquée par de nombreux travaux. Les travaux de renforcement du réseau d'eau entre Bussac-sur-Charente et le château d'eau de Saint-Vaize se poursuivent actuellement rue du Bois des Prieurs. L'implantation de 5 bornes de défense incendie le long du réseau nous permet d'assurer une grande partie de la protection incendie du territoire communal.

Je tiens à remercier tous les riverains qui, malgré le bruit, la poussière, les vibrations et les nuisances ont su maintenir des relations exceptionnelles avec les employés de la société DUBREUILH. Ils ont été agréablement surpris et très sensibles à l'accueil des Vasiliennes et Vasiliens.

Comme de nombreux foyers, la commune n'a pas échappé à la mise aux normes de l'assainissement des deux logements, de l'école et de l'atelier municipal. Voilà qui est pratiquement terminé. La réfection du

pluvial et de la rue "Passage de l'Ecole" en début d'année prochaine, concluront la tranche de travaux dans ce quartier.

Pour conclure cet éditorial, je voudrais remercier tous les membres du conseil municipal ainsi que tous les agents, techniques ou administratifs pour leur implication et la qualité de nos échanges tout au long de cette année malgré les contraintes sanitaires.

Un remerciement particulier aux maires adjointe et adjoints souvent dans l'ombre, mais qui font un travail formidable.

J'ai vraiment plaisir à travailler avec toute cette équipe !

**Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous d'excellentes fêtes de fin d'année et je vous adresse ainsi qu'à vos familles mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.**

Michel ROUX

## **UNE PROMOTION MÉRITÉE**



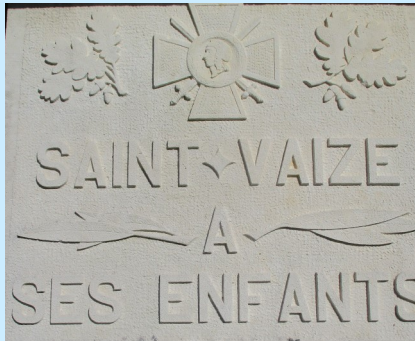
C'est avec une immense satisfaction que nous avons appris la promotion de notre secrétaire, Nathalie, au grade **d'attachée territoriale.**

Ce grade, le plus élevé pour une secrétaire de mairie, est rarement atteint dans les petites communes rurales comme la nôtre et c'est un autre motif de satisfaction.

La promotion de Nathalie vient ainsi couronner l'expérience et la compétence de celle dont nous apprécions chaque jour le travail exemplaire, l'efficacité et le dévouement.

# IL Y A 103 ANS

... s'achevait la Première guerre mondiale, la Grande Guerre, la première des guerres dites "modernes", encore que ce titre fort peu enviable lui soit disputé par la guerre de Sécession aux Etats-Unis et, surtout, par la guerre Russo-japonaise.



Avec le concours musical de l'ADMS, la participation très appréciée des enfants et de Martine Gilardeau, lectrice d'un émouvant poème, nous avons pu, cette année, renouer avec la commémoration solennelle de l'armistice du 11 novembre 1918 devant le monument aux morts.

Merci à toutes les personnes venues rendre hommage aux soldats de Saint-Vaize morts pour la France.



## État civil

### NAISSANCES

- **Mila, Zoé POULAILLEAU**, née le 12 août 2021, à Saintes, parents domiciliés 51, route de Port la Pierre, à Saint-Vaize.
- **Hortense, Nicole, Christine ARNAUDET**, née le 30 septembre 2021, à Saintes, parents domiciliés 22 bis, allée du Prieuré, à Saint-Vaize.

- **Aaron PREAUD**, né le 05 octobre 2021, à Saintes, parents domiciliés 44, route du Gros Roc, à Saint-Vaize.

- **Timoté, Léandre GAMIN**, né le 03 novembre 2021, à Saintes, parents domiciliés 32, route de la Croix, à Saint-Vaize.

### MARIAGE

Monsieur le Maire a uni par le mariage :

- le 25 août 2021,

**Xavier, Jacques, Michel CORNET et Marjorie, Paule, Andrée MAURUC**, domiciliés 18, route de Lambert, à Saint-Vaize.

## Arrêté réglementant le démarchage à domicile

La commune a fait l'objet ces derniers temps de démarchages à domicile répétés, parfois abusifs et malhonnêtes.

Pour assurer votre sécurité et veiller aux règles sanitaires, le Maire a pris un arrêté réglementant ces démarchages (nous ne pouvons pas les interdire).

**Dorénavant, une personne faisant du porte à porte devra vous présenter obligatoirement un document remis par la mairie et signé du maire.**

Ce document signifiera que la mairie est informée du passage dans la commune et que nous avons en notre possession un certain nombre de documents et d'informations sur les démarcheurs.

Cela ne vous oblige en aucun cas à faire entrer la personne qui se présente à votre domicile, mais juste à vous informer qu'elle est passée en mairie se signaler.

**ATTENTION, en aucun cas ce document n'autorise le mandataire à se déclarer accrédité par la commune.**

En cas de soucis particuliers, l'accueil de la mairie est à votre disposition pour tout signalement.



# LOTISSEMENT COMMUNAL "Le Clos des Chênes"

Le permis d'aménager du lotissement communal "Le Clos des Chênes" composé de 10 lots a été déposé le 18 octobre 2021. Le délai d'instruction du dossier est de 3 mois. Les études, demandes de devis et appel d'offre public nécessaires pour la

réalisation des travaux de voirie et réseaux seront engagés par la société Synergéo, en charge de la maîtrise d'œuvre, dès l'obtention de l'arrêté du permis d'aménager et du dossier *loi sur l'eau*.

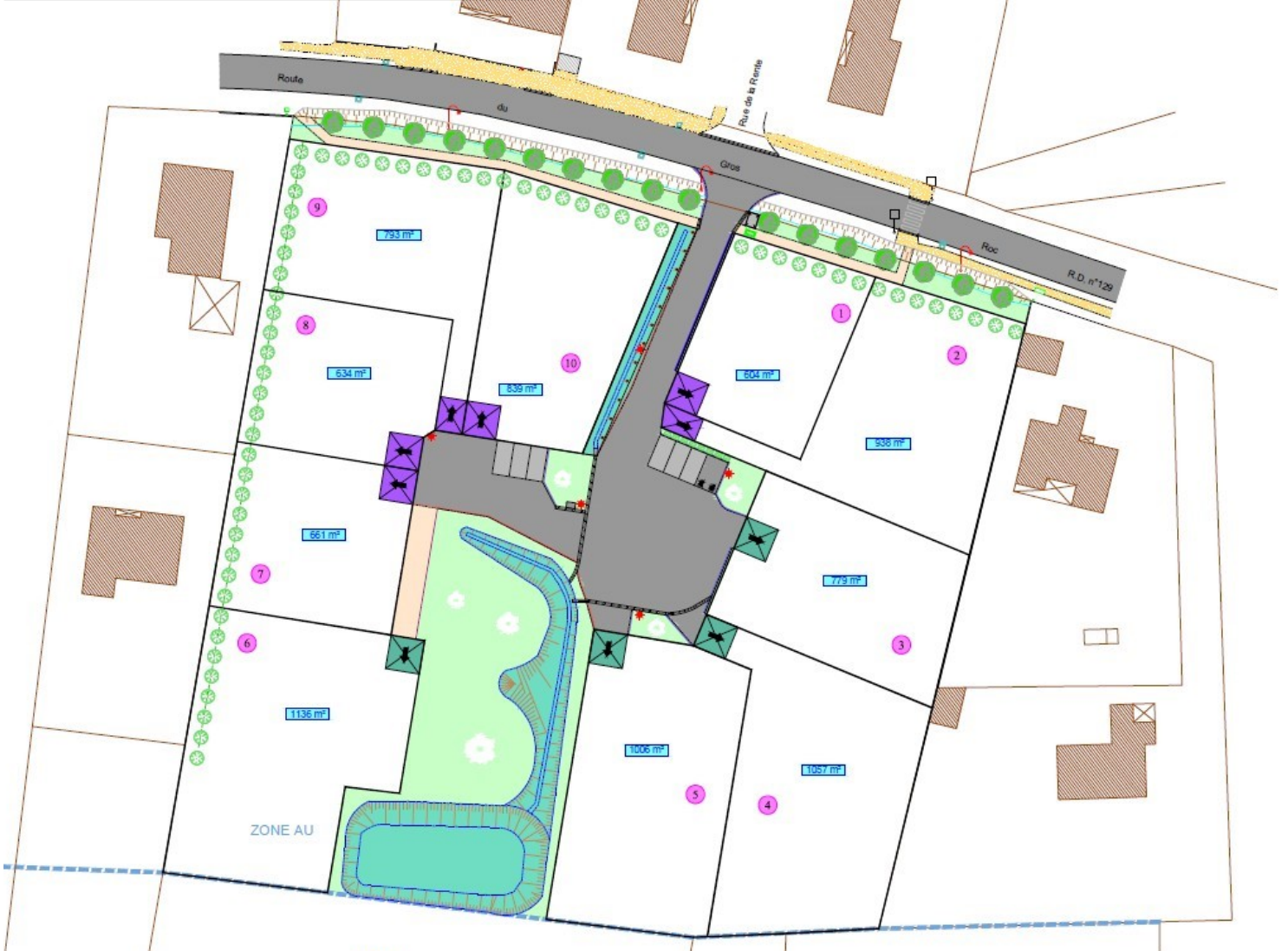


# LOTISSEMENT "Les Genêts"

Le permis d'aménager du lotissement "Les Genêts", situé route de Gros Roc et porté par Madame Joëlle BRIOT, société CMMP (Comptoir des Minéraux et Matières Premières), a été accepté le 7 juin 2021.

Le début des travaux d'aménagement devrait intervenir début du 1er trimestre 2022.

La commercialisation des lots est planifiée courant deuxième semestre 2022.

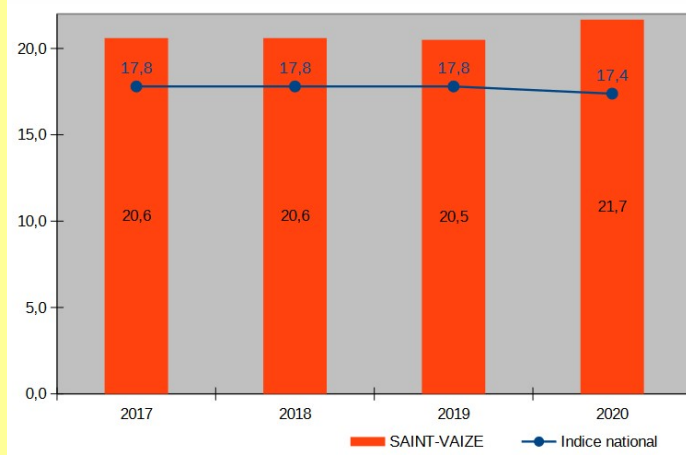


# QUALITÉ COMPTABLE SAINT-VAIZE AU TOP

"Les résultats 2020 (21,7) de votre collectivité sont excellents."

C'est en ces termes que le responsable du service comptable dont nous dépendons évalue la qualité de notre gestion.

Voilà l'occasion de remercier nos secrétaires qui veillent scrupuleusement à la bonne tenue des comptes, notamment en procédant - nous y tenons particulièrement - au règlement des fournisseurs et prestataires dans les meilleurs délais.



Evolution de l'indice de qualité comptable  
sur la période 2017-2020

## EAU POTABLE LE RENFORCEMENT SE POURSUIT

Après l'allée du Prieuré, la route du Gros Roc et la Planche, l'opération de renforcement du réseau d'eau potable et de rénovation des branchements continue avec la route de la Croix. En lien avec l'entreprise Dubreuilh, en charge du chantier, nous veillons à minimiser la gêne temporaire occasionnée aux usagers.



Chez Sylvie et Jean, comme chez Martine un peu plus haut dans la rue de la Croix, les employés de la société Dubreuilh ont pu trouver bonne humeur, café, boissons fraîches ou chaudes, petits gâteaux, chocolats, etc.

Mélissa, cheffe d'équipe aime à dire : "**C'est la première fois que nous sommes accueilli comme ici à Saint-Vaize !**"

Merci à vous tous pour votre accueil et votre compréhension malgré les désagréments engendrés par les travaux.

# ASSAINISSEMENT ECOLE ET LOGEMENTS

Profitant des congés de la Toussaint pour infliger le moins de nuisances sonores à nos petits écoliers, l'entreprise Marchand a commencé les travaux visant à la mise aux normes de l'assainissement des logements communaux et de l'école.

Le chantier a exigé des terrassements spectaculaires, d'autant que la configuration du terrain a rendu l'installation complexe et l'usage d'un brise-roche indispensable.

3 fosses, une pour chaque logement et une pour l'ensemble de l'école ont été posées. Un station de relevage équipée de deux pompes et un poste de répartition envoient les effluents sur une aire d'infiltration de 100m<sup>2</sup>.

Il ne reste plus qu'à raccorder les sanitaires de l'atelier municipal et les sanitaires ouest de l'école.



Aire d'infiltration en cours de terrassement au brise-roche



Le poste de répartition des effluents 12/11/2021



Le poste de relevage

# COLLECTE DES DÉCHETS AMIANTÉS



## QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ?

L'amiante lié, aussi appelé amiante-ciment est un matériau de construction dont les fibres d'amiante sont intégrées à un liant solide.

Utilisé largement jusqu'en 1996, l'amiante est un déchet dangereux. Les conditions de transport et de dépôt sont réglementées, notamment pour la protection des habitants et des agents de déchetterie.



POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'AMIANTE :

- [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)
- [www.agglo-saintes.fr](http://www.agglo-saintes.fr) → rubrique déchets

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Ecosite - ZI des Charriers  
1, impasse des Perches - 17100 Saintes  
Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

☎ 05 46 98 07 19

✉ [info@agglo-saintes.fr](mailto:info@agglo-saintes.fr)

## MODE D'EMPLOI DE LA COLLECTE D'AMIANTE

1

Prendre rendez-vous au 05 46 98 07 19 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

2

Retrait des kits (sacs et équipements de protection) aux dates et lieux indiqués sur la convocation.

3

**Préparation et emballage de l'amiante.**  
L'emballage des déchets amiantés doit se faire au domicile avant le jour du dépôt en déchetterie.



### déchets acceptés :

- Canalisations
- Tôles ondulées



### déchets refusés :

- Les déchets d'amiante dans un tout autre emballage que celui fournit.
- Tout mélange de déchets. Le sac ne doit contenir que des déchets d'amiante.

4

**Dépôt de l'amiante en déchetterie.** Rendez-vous à la déchetterie au jour et à l'heure mentionnés sur la convocation

5

**Présentez la convocation à l'agent en charge de la collecte de l'amiante.**  
Dans la zone de collecte, un agent contrôlera la fermeture de l'emballage avant le déchargement.

La Communauté d'agglomération de Saintes fournit gratuitement l'emballage réglementaire, 1 big bag de 1m<sup>3</sup> par foyer et 1 kit de protection (gants, masque, combinaison, lunettes) sur présentation de la convocation confirmant l'inscription à la collecte et d'un justificatif de domicile. L'emballage doit être retiré au préalable, avant la date de collecte.



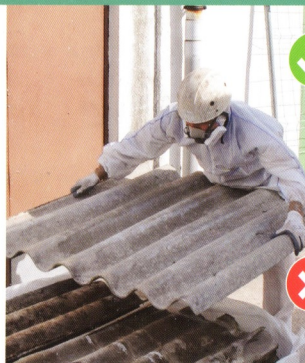
Afin d'éviter l'envol des fibres, les déchets doivent être emballés hermétiquement à votre domicile



- Ne pas casser, percer, scier ou meuler l'amiante
- En aucun cas, il n'est possible d'emballer les déchets d'amiante le jour de la collecte à la déchetterie



## CHARGEMENT & TRANSPORT



- Vérifier votre chargement afin d'éviter l'envol de fibres
- Les anses du sac doivent être accessibles
- Éviter le dépôt dans un coffre de voiture, privilégier l'utilisation d'une remorque ou un autre véhicule adapté



- Tout convoi non ou mal emballé, non étiqueté est refusé
- La hauteur du contenu ne doit pas dépasser les anses du big bag



## INFORMATIONS DIVERSES

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

**Il sera effectué par Mme Sandrine MARION, agent recenseur, durant la période du 20 janvier au 19 février 2022.**

L'agent recenseur de votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible.

Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Plus simple par Internet :

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

### INFO... INFORMATIQUE

**Les permanences bimensuelles du conseiller informatique sont annulées**

**Cependant, à votre disposition :**

**BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-VAIZE** : les lundis et vendredis matin, un ordinateur, un scanner et une imprimante sont utilisables gratuitement.

**SOUS-PRÉFECTURE DE SAINTES** - 12 Place du Synode 17100 SAINTES 05.46.27.43.00

[sp-saintes@charente-maritime.gouv.fr](mailto:sp-saintes@charente-maritime.gouv.fr)

Accompagnement pour permis de conduire et carte grise.

Une carte interactive de tous les lieux et structures consacrés à l'aide informatique est régulièrement mise à jour et consultable sur le site du département :

<https://la.charente-maritime.fr/internet-besoin-d'aide>.

### MUTUALIA

Permanence à la mairie le 3<sup>ème</sup> lundi du mois, de 14 h à 16 h

Possibilité de RDV à domicile

**Mutualia Alliance Santé :**

1 boulevard Vladimir, Saintes

**Votre conseiller :**

M. Alexandre Yacoub—06 23 42 46 55

### INFOS MAIRIE

10 Route de Port la Pierre 17100 Saint-Vaize

Suite au raccordement à la fibre, un seul numéro de téléphone :

**05 46 91 71 80**

Une seule adresse courriel : [mairie@saint-vaize.fr](mailto:mairie@saint-vaize.fr)

Ouverture au public

**Lundi et vendredi 15h00 à 18h00**  
**Mercredi 9h00 à 12h00 / 15h00 à 19h00**

### COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

Le service des déchets de la CDA organise la **collecte des sapins** - à déposer sur une aire d'apport qui sera délimitée près des bacs "verre" et "papiers" - à partir du 15 janvier 2022.



Dès que la date sera connue, la population sera avisée par courriel via la liste de diffusion.

Rappelons que vous pouvez, en toute confidentialité, demander votre inscription sur cette liste de diffusion afin d'être informé(e) des événements sur la commune.

### URBANISME

La plupart de vos dossiers (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, ...) peuvent maintenant être déposés en ligne via le guichet numérique :

<http://ca-saintes.geosphere.fr/guichet-unique>

### PAS BELLES, LES POUBELLES !

Les sacs jaunes et bacs d'ordures ménagères doivent être sortis uniquement **la veille au soir de la collecte**.

Celle-ci effectuée, les bacs doivent ensuite être **rentrés dans la journée**.



**Merci de ne pas encombrer l'espace public.**

# De Saint-Vaize à ... la Légion d'honneur (1)

## EUGÈNE MARTIN, héroïque aviateur

Au premier jour de l'année 1894, un petit Eugène naît à Port-la-Pierre, au foyer d'Octave Martin, « marin », et de son épouse, née Eliz(s)e Revillé.

Au recensement de 1911, le jeune Eugène a déjà quitté son village et sa famille. En 1914, il est dit exercer la profession de chaudronnier puis de voyageur de commerce quand sa classe est appelée. Sa fiche signalétique décrit un homme d'1,67 m, à la chevelure noire, aux yeux châtain foncé, au front large, au nez rectiligne et aux lèvres épaisses.

Il est incorporé au 1er régiment d'infanterie coloniale où il arrive le 6 septembre comme second canonier et, dès le 27, passe au 3e, basé à Rochefort. Le 16 décembre, il devient caporal à la 27e compagnie .

Le 23 janvier 1915, à Levallois-Perret, il épouse Amélie-Thérèse T'Joncke, une modeste cuisinière, mais la lune de miel ne pouvait durer bien longtemps... si elle a existé. Le 17 avril 1915, il est affecté au 33e régiment colonial, réserve du 3e, qu'il rejoint le 19. Le couple divorcera le 1er février 1921 sans avoir vraiment cohabité.



**Les frères Martin**

*Plaques funéraires, photos sur porcelaine malheureusement peu lisibles car endommagées par le temps.*

Le 25 septembre, Eugène est blessé au pied par un éclat de grenade. Au cours de cette journée terrible, dans le secteur de Souain, en Champagne, le 33e perdra presque la moitié de ses effectifs, y compris son chef de corps.

Le 1er octobre, Eugène Martin est promu au grade de sergent mais, le 3 janvier 1916, il est évacué pour maladie, ne rejoignant son corps que le 1er juillet. Le 2 septembre, sans

quitter les troupes coloniales, il passe au 11e bataillon de tirailleurs indochinois.

Le 29 janvier 1917, il est encore déclaré inapte pour deux mois mais maintenu au service armé. La commission de réforme renouvelle pour deux mois cette reconnaissance d'inaptitude pour une « arthrite chronique du cou du pied gauche ». A découvrir cette série d'absences, on pourrait soupçonner des tentatives d'échapper au front, d'exploiter ce que l'on nommait alors « la bonne blessure ». La suite de la carrière d'Eugène Martin, dont le courage est régulièrement noté, laisse au contraire penser que ces problèmes de santé étaient bien réels.



**Un élève-pilote à Chartres, en 1917.**

*Il est probable qu'Eugène Martin a piloté ce Caudron d'entraînement au cours de sa formation.*

Le 3 mai, il demande son affectation dans l'aviation et est détaché au Centre d'aviation de Dijon puis gagne l'école de pilotage de Chartres. Après un mois de formation (!), le 18 juin, il est breveté pilote et, dès le lendemain, se porte volontaire pour l'armée d'Italie. Alors qu'approche le terme de la guerre, il est cité à l'ordre du 31e corps et nommé adjudant-pilote le 1er août 1918.

La paix revenue, les réengagements et affectations se succèdent. Au début de 1921, il s'illustre au Moyen-Orient avec le 35e régiment d'aviation. Le général commandant au Levant le fait citer à l'ordre de l'armée :

*" Sous-officier du plus grand mérite, faisant preuve d'un cran exceptionnel. A rendu les meilleurs services aériens en Cilicie pendant l'année 1921 et au cours de l'occupation de la Djezera en 1922. S'est notamment distingué au bombardement de Chouitas le 22-5-22. "*

Déclaré rapatriable à la fin des hostilités, il embarque pour la France. Sa nouvelle affectation l'envoie à Strasbourg, à la 5e escadrille, puis à la 7e, du 2e RAC. Les renouvellements de son engagement se raccourcissent, un an, puis six mois...

A compter du 3 juin 1924, il est affecté à l'intendance puis libéré et renvoyé dans ses foyers. Il se retire quelque temps à Saint-Vaize, puis à Paris, au 18 rue Houdon, dans le 18e arr. Cependant, il signe un nouvel engagement d'un an la veille de Noël et arrive au 33e RA où il est affecté à la 3e escadrille. Le 23 octobre 1925, il est nommé adjudant-chef et se réengage pour un an le 3 décembre. Ce sera l'engagement de trop.



### Le Matin

Éd. du 25 août 1926.

Le 24 août 1926, à 15 h 15, c'est le drame. Eugène trouve la mort au Bourget aux commandes de son appareil. *Le Matin* lui consacre quelques lignes dans la rubrique « la vie sportive » (!) en précisant que son avion s'était écrasé à proximité de la route de Flandre - l'actuelle RN 2 - et que le malheureux pilote n'avait pas été tué sur le coup mais, grièvement blessé, s'était éteint quelques instants plus tard. Cette fin héroïque lui vaut les dernières de ses nombreuses citations et décorations :

*« Adjudant-chef pilote de chasse particulièrement brillant dont la valeur n'a d'égale que la modestie. Passé sur sa demande dans l'aviation pendant la guerre après avoir été blessé dans l'infanterie, s'est imposé de suite comme pilote à l'admiration de ses camarades. Déjà médaillé militaire et titulaire de 4 citations, le 24-8-26, au cours d'un exercice d'atterrissage, hélice calée, et appréhendant un accident, a manœuvré sciemment pour éviter la chute de son avion sur une agglomération importante, sachant qu'en agissant ainsi il allait à la mort. »*

Nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume par décret du 9 décembre 1926, Eugène Martin repose à Saint-Vaize, dans le caveau familial, à droite de l'entrée, auprès de ses parents et de son frère Emile, mort au front en 1916.

Gaston, dernier survivant dans la commune d'une fratrie cruellement éprouvée, était devenu ingénieur à la SNCF. Il occupera jusqu'à sa mort, en 1980, la maison de Port-la-Pierre.

Christian BARBIER

La version complète de cet article sera consultable sur le site de la commune.

## LIVRES, LIVRES, LIVRES...



La boîte à livres aménagée dans le jardin public est fonctionnelle depuis la rentrée. A la libre disposition de tous, elle offre de nombreux livres en tout genre et pour tous les âges : romans, classiques, livres pour enfants ...

N'hésitez pas, servez-vous et/ou déposez les livres dont vous n'avez plus l'usage et qui feront, à coup sûr, le bonheur d'un autre lecteur.

Et n'oubliez pas que, dans les locaux de la mairie, la bibliothèque de prêt constitue une autre ressource pour les amateurs de lecture.

## ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINTONGE

### DEFENSE DU CONSOMMATEUR

Ce service conseille et aide à la résolution de conflits concernant l'administration, la consommation, le voisinage, etc...

#### PERMANENCES :

**Mardi : 14 h 15 – 16 h 45**

**Jeudi : 9 h 30 – 12 h 30**

Les dossiers ne pourront être traités que les jours de permanence lors d'une consultation ou sur rendez-vous.

Prise de rendez-vous aux heures de permanence.

**Tel : 05 46 73 51 36**

**Port : 06 45 04 50 87**

**Mail : [afsaintonge17@orange.fr](mailto:afsaintonge17@orange.fr)**

**Adresse : 13 rue du Moulin de Paban**

**Z A des Charriers**

**17100 – SAINTES**

## DATES DES ÉLECTIONS 2022

Élections	Dates	Clôture des inscriptions pour voter (hors cas particuliers)
Présidentielle 1er tour	10 avril	4 mars 2022
Présidentielle 2d tour	24 avril	
Législatives 1er tour	12 juin	6 mai 2022
Législatives 2d tour	19 juin	

### Nouvelle téléprocédure d'inscription sur les listes électorales :

Une nouvelle version de la téléprocédure d'inscription sur les listes électorales a été mise en ligne sur le site service-public

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

### Nouvelle téléprocédure de procuration :

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune.** Possibilité d'établir une procuration par le biais de la nouvelle téléprocédure Maprocuration ([www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)) via FranceConnect).

Le numéro national d'électeur (NNE) du mandant et du mandataire devra être renseigné (mentionné sur la carte d'électeur). L'adresse personnelle n'est plus nécessaire pour identifier le mandant ou le mandataire.

Une refonte des cartes électorales est prévue avant la séquence électorale 2022.

## BRÛLAGES ILLICITES ET DANGEREUX



Plusieurs habitants nous ont signalé, au cours de l'année écoulée, des brûlages de déchets plastiques. Nous rappelons que les brûlages en extérieur sont **interdits** et qu'ils sont lourdement **sanctionnés** quand il s'agit de déchets toxiques.

*Code de l'environnement, article L 541-46 : sanction pouvant aller jusqu'à 75 000 € d'amende et deux ans d'emprisonnement.*

Lorsqu'ils brûlent, ces déchets relâchent, outre des odeurs nauséabondes qui peuvent provoquer une sensation d'étouffement, des substances dangereuses dont la liste serait longue : particules en suspension, oxydes d'azote et de carbone, évidemment, mais aussi acide chlorhydrique, furanes, ou encore dioxines, très cancérigènes. Les personnes les plus exposées sont d'ailleurs ... celles qui pratiquent le brûlage.

**Nous faisons appel au civisme et à l'intelligence de nos concitoyens pour que ces infractions ne se reproduisent plus. Elles sont d'autant plus condamnables que le coût de la collecte des sacs jaunes est inclus dans le forfait de base d'accès au service.**

**On ne paye pas moins cher en ne sortant pas les sacs jaunes !**